

Recensement agricole 2020 : Production laitière

4 200 exploitations laitières en Bourgogne-Franche-Comté

Depuis 10 ans, le nombre d'exploitations laitières de Bourgogne-Franche-Comté a baissé de 21 %. En 2020, 4200 exploitations sont réparties sur le territoire régional. Malgré la baisse d'effectif, le cheptel et la production laitière se sont accrus, surtout dans l'Est de la région. Contrairement à la France, les exploitations de la région restent majoritairement de taille moyenne malgré une concentration régulière depuis plusieurs décennies. Ce mouvement s'accompagne de transformations de la SAU et du cheptel. Si certains départements se rapprochent de la moyenne nationale, d'autres conservent une forte typicité « herbagère ». Bien que déjà fortement présente dans certains territoires de la région, les filières sous signe de qualité et biologique se sont fortement développées durant la dernière décennie.

Le nombre d'exploitants a diminué moins vite que celui du nombre d'exploitations. Les co-exploitants, le plus souvent issus de la même famille, sont plus nombreux avec le développement des sociétés. Les chefs d'exploitations effectuent la grande majorité du temps de travail sur la ferme. Le problème de transmission est un peu moins important que dans d'autres filières, les chefs d'exploitations étant plus jeunes en moyenne.

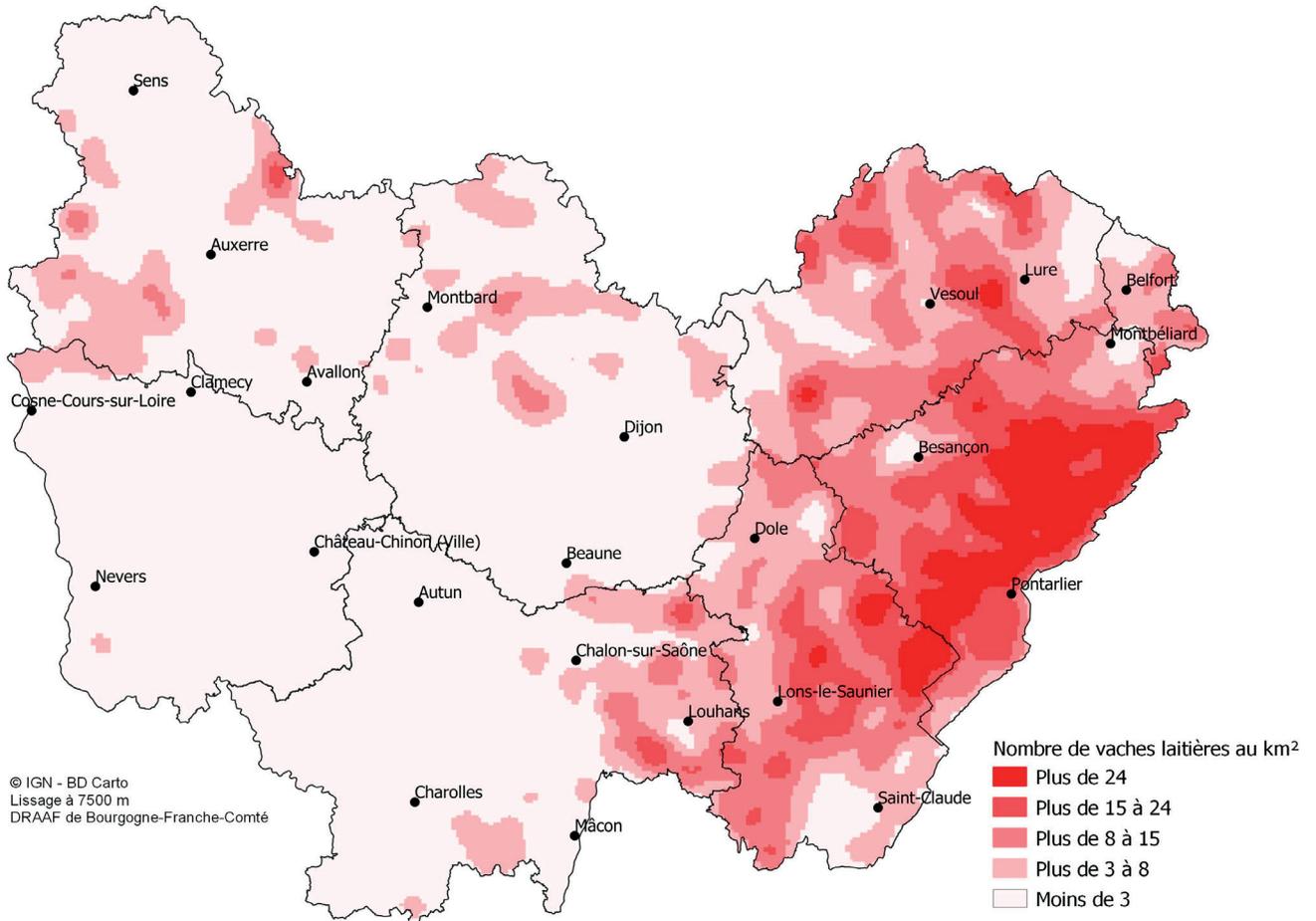
21 % d'exploitations laitières en moins en dix ans...

En 2020, la Bourgogne-Franche-Comté compte 4 200 exploitations laitières bovines (possédant au moins 10 vaches laitières, cf. sources et méthodes), dont 80 % sont des exploitations spécialisées. Celles-ci représentent la grande majorité des exploitations du Doubs et du Jura, mais seulement la moitié dans les départements de la Bourgogne. Les élevages sont essentielle-

ment concentrés dans l'Est de la région, dans les départements de la Franche-Comté. La densité la plus élevée se rencontre dans le Haut-Doubs, département le plus laitier de France avec plus de 70 % de ses exploitations qui pratiquent l'élevage laitier. Dans les départements de Bourgogne, de vastes zones sont dépourvues d'élevages laitiers. Seuls l'Est de la Saône et Loire et quelques zones de l'Yonne et de la Côte-d'Or sont relativement denses en vaches laitières. Le nombre d'exploitations lai-

tières a reculé de 21 % entre 2010 et 2020, soit un rythme inférieur à celui de la France métropolitaine (- 31 %). Le nombre d'exploitations laitières spécialisées a reculé au même rythme que celui des exploitations dont l'activité laitière est secondaire. Si le nombre d'exploitations laitières diminue dans tous les départements, la baisse est limitée à 10 % dans la Nièvre et à 17 % dans le Doubs et le Jura. Les autres départements perdent entre un quart et un tiers de leurs exploitations.

Figure 1 - Concentration des vaches laitières sur le territoire



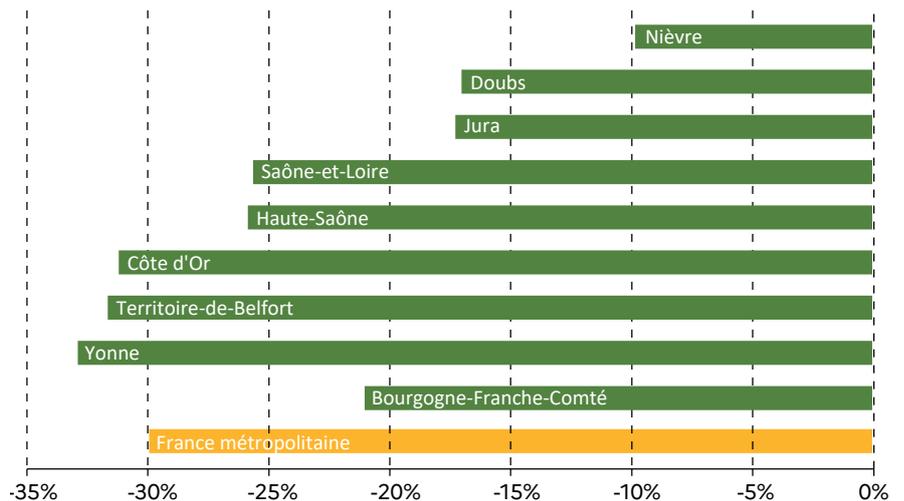
Source : Recensement agricole 2020

...mais une production laitière qui s'accroît

Alors que le cheptel de vaches laitières a baissé de 5 % sur la période au niveau national, il augmente de 2 % en Bourgogne-Franche-Comté malgré la baisse du nombre d'exploitations. Cette concentration n'est pas homogène : le cheptel laitier est en forte hausse dans le Doubs et le Jura (respectivement + 10 % et + 7 %), il est stable en Haute-Saône, mais recule nettement dans les autres départements (jusqu'à - 15 % dans l'Yonne).

Durant cette période, les livraisons globales de lait ont progressé de 9,5 % et désormais, la production de lait AOP Massif du Jura est majoritaire.

Figure 2 - Évolution du nombre d'exploitations laitières entre 2010 et 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : Exploitations ayant au moins 10 vaches laitières

Une majorité d'exploitations de taille moyenne

Alors qu'au niveau national, les grandes exploitations laitières (cf.

définitions) sont les plus nombreuses (44 %), celles-ci ne représentent que 36,5 % du total en Bourgogne-Franche-Comté. Dans la région, les exploitations de taille

moyenne sont majoritaires (53,6 %). Les petites exploitations représentent seulement 9,5 % du total, tandis que les micro exploitations sont très peu nombreuses.

Néanmoins, cette moyenne régionale cache une grande disparité : les exploitations de taille moyenne sont très majoritaires dans le Doubs et le Jura, où elles correspondent au modèle d'exploitation laitière « AOP massif du Jura », tandis que les grandes exploitations laitières sont largement majoritaires dans les autres départements.

Concentration et transformation des exploitations laitières

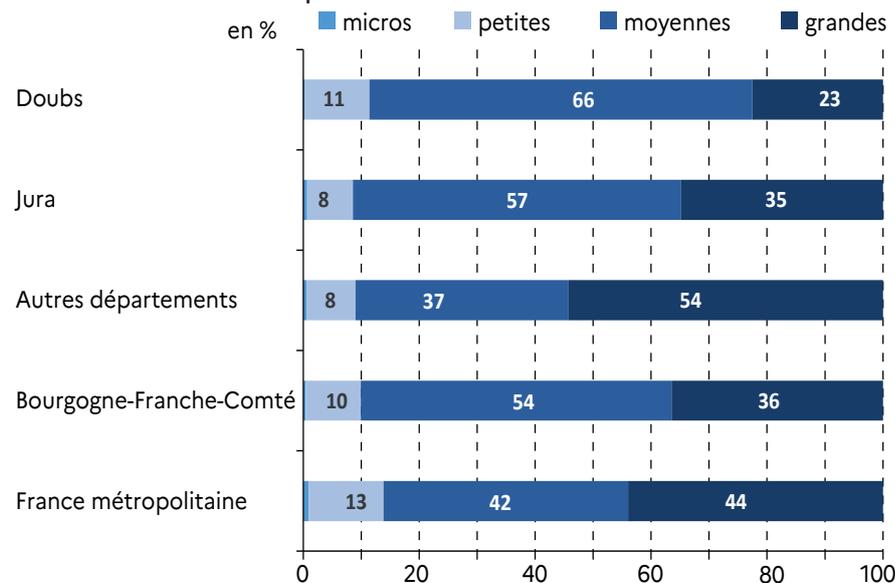
L'élevage laitier connaît un mouvement de concentration régulier depuis 1970. En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'exploitations laitières a été divisé par 5 au cours de ces cinq décennies, tandis que le nombre moyen de vaches laitières a été multiplié par 3,7. Ce mouvement se poursuit.

Entre 2010 et 2020, la diminution du nombre d'exploitations laitières régionales s'est accompagnée d'une forte augmentation de la taille de celles-ci : leur SAU moyenne (141 ha en 2020) ainsi que la PBS (241 000 €) ont augmenté de 19 %. Malgré des différences persistantes entre les caractéristiques départementales, la tendance à la concentration est générale.

En 2020, 25 % des plus petites exploitations détiennent 11 % des vaches laitières régionales, tandis que les 25 % des plus grandes en détiennent 44 %. Le troupeau moyen est de 62 vaches laitières, contre 48 en 2010.

Cette concentration des exploitations s'accompagne d'une modification importante des systèmes de production. Si la part des surfaces fourragères dans la SAU augmente,

Figure 3 - Répartition des exploitations laitières selon la dimension économique



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : Exploitations ayant au moins 10 vaches laitières

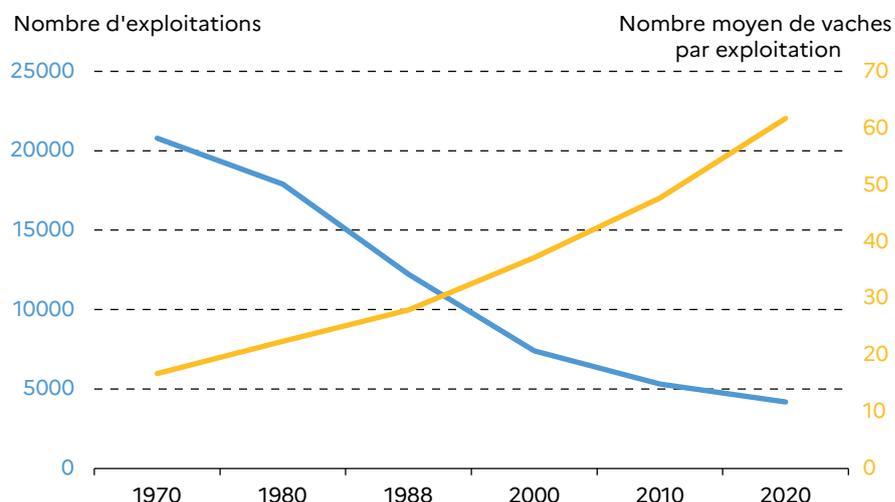
la surface en herbe par vache laitière est assez stable et les spécificités départementales demeurent. Les départements du Doubs et du Jura restent très « herbagers » (respectivement 1,5 et 1,7 ha d'herbe/vache), en lien avec le cahier des charges du lait destiné à la production de fromages AOP du Massif du Jura. À l'opposé, les exploitations de Côte d'Or et de l'Yonne, qui disposent de moins d'un hectare d'herbe par vache laitière, se rapprochent du « modèle laitier » national. Dans ces départements, l'alimentation des

vaches repose en grande partie sur le maïs fourrage et ensilage.

Comme ailleurs en France, les exploitations laitières régionales sont très autonomes pour le fourrage, et très peu autonomes pour les concentrés alimentaires, essentiellement achetés dans des entreprises spécialisées. Ainsi 84 % des exploitations sont pratiquement autonomes en fourrage¹ en année climatique normale. L'Yonne fait

¹ C'est à dire qu'elles produisent elles-mêmes au moins 90% du fourrage nécessaire à l'alimentation du bétail.

Figure 4 - Concentration des exploitations laitières depuis 1970



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : Exploitations ayant au moins 10 vaches laitières

exception avec seulement 61 % de ses exploitations autonomes.

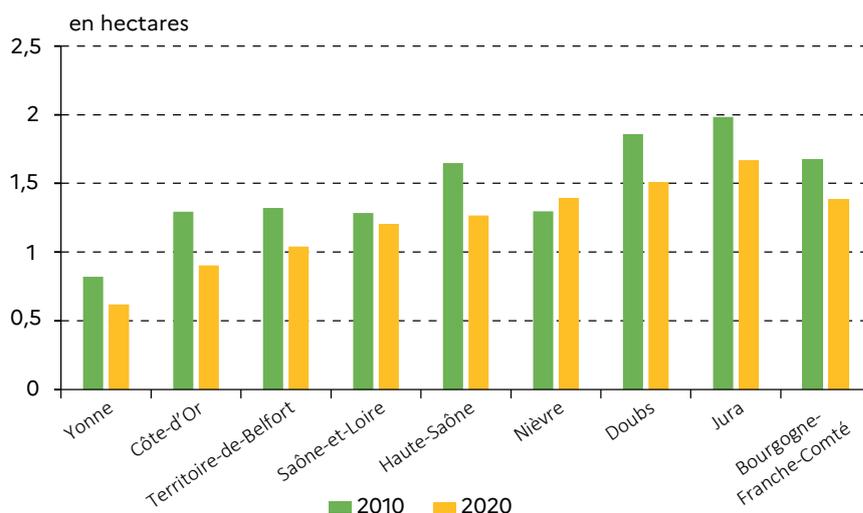
À l'inverse, seules 10 % des exploitations sont presque autonomes pour leurs concentrés alimentaires. 42 % en achètent la totalité. Le Doubs et le Jura sont les départements les moins autonomes. Alors que le modèle de l'exploitation individuelle est toujours majoritaire dans l'ensemble des activités agricoles, les élevages laitiers sont majoritairement exploités en société et ce modèle tend à se généraliser. En 2010, 59 % des exploitations laitières de Bourgogne-Franche-Comté étaient des sociétés. En 2020, elles sont 73 %. Le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) est le statut juridique le plus répandu. Le recours au modèle sociétaire peut s'expliquer par l'augmentation de la taille des exploitations mais également par la volonté de partager les contraintes inhérentes à l'élevage.

Développement des productions sous signes de qualité et de la filière AB

La présence historique de la filière du lait « AOP massif du Jura » fait que les départements du Doubs et du Jura concentrent la quasi-totalité des exploitations laitières² régionales bénéficiant de l'AOP ou d'une AOC (Comté, Morbier, Mont d'or, bleu de Gex). En dehors de ces départements, une centaine d'exploitations laitières commercialisent des produits laitiers AOP ou AOC en 2020, soit davantage que dix ans auparavant (Munster, Epoisses, Brie de Meaux, Brie de Melun, Langres, Chaource, Beurre et Crème de Bresse). 16 % des exploitations laitières régionales bénéficient d'autres signes de qualité et indications géographiques

² Considéré ici pour les exploitations laitières spécialisées

Figure 5 - Évolution de la surface en herbe disponible par vache laitière



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : Exploitations ayant au moins 10 vaches laitières

(Label rouge, IGP, STG), contre 10 % en 2010. Cette hausse est entièrement imputable aux exploitations du Doubs et du Jura, la proportion dans les autres départements ayant diminué. Comme ailleurs en France, le mode de production biologique s'est beaucoup développé dans la filière laitière régionale. En 2020, 10 % exploitations laitières de Bourgogne-Franche-Comté sont certifiées en AB ou en cours de conversion. Cette part a doublé depuis 2010. Si elle reste faible dans le Doubs et la Saône et Loire, l'AB est particulièrement implantée en Haute-Saône, où elle représente 21 % des exploitations laitières.

Un modèle persistant d'exploitation familiale

En 2020, les exploitations laitières de la région sont détenues par 7 670 chefs d'exploitation et coexploitants, dont 19,3 % de femmes. Dans les sociétés, il y a en moyenne 2,1 chefs par exploitation. Le modèle d'exploitation familiale demeure dominant, puisque seuls 16 % des coexploitants n'ont pas de lien familial avec le chef d'exploitation référent. Avec le développement de la forme sociétaire et la concentration économique, le nombre d'exploitants

a diminué moins vite que le nombre d'exploitations laitières (respectivement - 13 % et - 21 % entre 2010 et 2020). La main d'œuvre totale employée sur les exploitations laitières représente 9 500 ETP en 2020, soit en moyenne 2,3 ETP par exploitation, variant de 2,1 dans le Doubs à 2,7 en Côte d'Or. La part du travail fournie par les chefs d'exploitation, en légère augmentation depuis 10 ans, s'établit à 79 % du total, soit davantage que pour l'ensemble des exploitations de la région (62 %). Le volume de main d'œuvre dépend de la dimension économique des exploitations. Ainsi, les grandes exploitations (36,5 % de l'ensemble) concentrent plus de 50 % de la main d'œuvre. La productivité de cette main d'œuvre croît également avec la taille des exploitations. Ainsi, la PBS moyenne par ETP est de 125 500 € dans les grandes exploitations, contre 90 800 € dans les moyennes, et 59 500 € dans les petites.

Le devenir des exploitations : un problème moins aigu en activité laitière

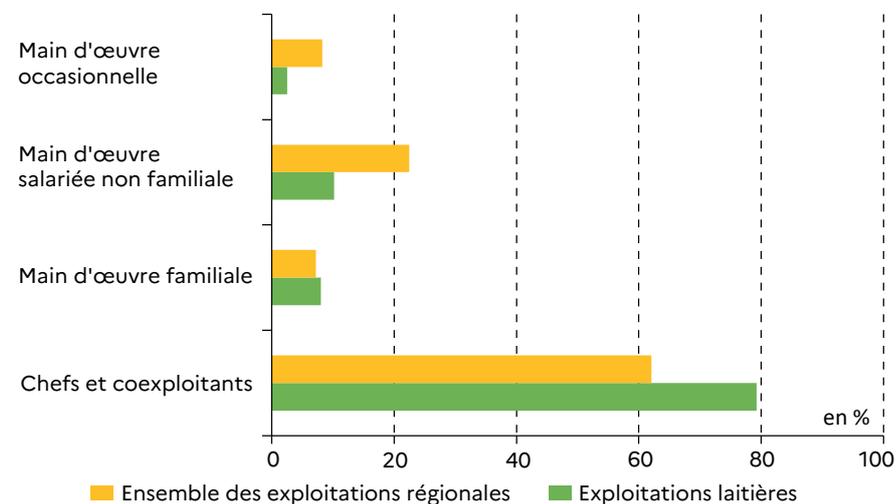
Bien que vieillissante comme dans les autres activités, la population des chefs d'exploitations laitières

est nettement plus jeune, avec une moyenne d'âge de 46 ans, soit 4,5 ans de moins que la moyenne globale. Le problème de transmission de l'exploitation, ou des parts dans le cas de société est moins aigu que dans beaucoup d'autres activités. On compte tout de même 12 % d'exploitations laitières gérées par au moins un exploitant ayant déjà dépassé 60 ans. Pour celles-ci, dans un cas sur quatre, l'exploitant concerné ne sait pas ce qu'il va faire dans les trois années à venir. Une même proportion n'envisage pas de départ dans l'immédiat. 34 % envisagent une reprise de l'exploitation ou des parts par un membre de la famille, et 12 % une transmission hors cadre familial. La disparition de l'exploitation au profit de l'agrandissement d'une autre n'est que très marginalement envisagée. Dans le cas des petites exploita-

tions, les projets de reprise dans ou hors cadre familial sont peu nombreux (20 % des cas), tandis que 39 % envisagent la disparition de l'exploitation. Dans les moyennes et les grandes exploitations, la part

des projets de reprise est analogue (environ la moitié), mais la part des projets hors cadre familial atteint 19 % pour les moyennes exploitations, contre seulement 7 % dans le cas des grandes.

Figure 6 - Part dans le volume de travail effectué directement sur l'exploitation



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
 Champ : Exploitations ayant au moins 10 vaches laitières

Encadré Des systèmes laitiers variés

La Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une grande diversité de ses exploitations laitières. On peut ainsi identifier 5 systèmes différents.

Les exploitations produisant du lait AOP Massif du Jura (plus de la moitié des exploitations) sont pour la plupart des exploitations de dimension économique moyenne avec une PBS de 200 000 €, un nombre assez faible de vaches laitières, une SAU modeste au regard des autres exploitations, dont 80 % est occupée par des prairies permanentes.

Les autres exploitations en AOP sont en moyenne beaucoup plus grandes, et leur PBS dépasse de moitié celui des AOP Massif du Jura. Leur cheptel laitier est beaucoup plus important, et la disponibilité en herbe par vache nettement plus faible. Ces exploitations se distinguent par une main d'œuvre plus importante que dans les autres systèmes.

Les exploitations engagées en agriculture biologique³ disposent d'un cheptel de vaches laitières dans la moyenne régionale, avec une part relativement importante en maïs fourrage. La disponibilité en herbe par vache est nettement plus faible qu'en AOP Massif du Jura.

Les exploitations laitières spécialisées produisant du lait conventionnel possèdent une SAU importante. Ce sont les exploitations qui ont le plus fort potentiel économique, avec une PBS moyenne dépassant 300 000 euros en raison de leur taille plus importante. Elles possèdent moins d'un ha par vache de prairie permanente.

Les exploitations non spécialisées possèdent la SAU la plus importante des exploitations laitières en raison de la présence d'autres activités végétales. Si la moitié seulement de leur SAU est constituée de prairies permanentes, la disponibilité en herbe par vaches laitières est comparable à celle des exploitations AOP Massif du Jura.

³ Sont considérées ici les exploitations laitières en AB non AOP

	Nombre d'exploitations	Nombre moyen de vaches laitières	SAU moyenne en ha	Surface fourragère moyenne en ha	Surface moyenne en herbe en ha	Production Brute Stand en €	ETP
AOP Massif du Jura	2210	57	114	106	92	200 649	2,2
AOP Hors massif du Jura	99	80	166	118	81	297 390	2,7
AB	187	63	135	112	71	225 539	2,3
Conventionnel	880	79	162	114	73	305 482	2,4
Exploitations laitières non spécialisées	820	54	192	115	85	279 390	2,4

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Champ : exploitations ayant au moins 10 vaches laitières

Source et définitions

Cette étude s'appuie sur les recensements agricoles (RA) réalisés tous les 10 ans, qui permettent d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Le dernier millésime étant celui de l'année 2020.

Dans cette étude le concept d'exploitation laitière va au-delà de l'Otex afin de prendre en compte les exploitations commercialisant du lait sans être pour autant spécialisées. Sont donc étudiées ici les exploitations agricoles élevant au moins 10 vaches laitières, seuil à partir duquel on considère que la production laitière est suffisante pour être commercialisée. Une réaffectation des effectifs de vaches entre laitières et allaitantes a été opérée à partir des données de la BDNl afin de corriger des erreurs de définition de certains élevages laitiers de la région.

L'**OTEX**, ou orientation technico- économique, définit la spécialisation d'une exploitation agricole, calculée selon le potentiel économique, nommé **production brute standard (PBS)** de chacune des productions animales et végétales qu'elle déclare. Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Une exploitation est spécialisée en bovins lait si la valeur de la production de son cheptel laitier atteint au moins les deux tiers de sa PBS totale.

Le champ de cette étude inclut ainsi 80 % d'exploitations laitières spécialisées, et 20% d'exploitations relevant d'autres OTEX, mais possédant au moins 10 vaches laitières. Ces exploitations sont essentiellement en polyculture, poly-élevage, en bovins mixte et en bovins viande, mais relèvent marginalement d'autres OTEX.

La PBS totale permet également de déterminer la **dimension économique** d'une exploitation. Quatre classes de dimension économique sont définies :

- Les micro exploitations : PBS inférieure à 25 000 euros
- Les petites exploitations : PBS comprise entre 25 000 et inférieure à 100 000 euros
- Les moyennes exploitations : PBS comprise entre 100 000 et inférieure à 250 000 euros
- Les grandes exploitations : PBS supérieure ou égale à 250 000 euros

Le volume de travail réalisé au cours d'une année sur une exploitation se mesure en équivalents-temps-plein (ETP). Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière, soit au moins 1 600 heures travaillées sur l'année.

POUR EN SAVOIR PLUS

[- Agreste N°39 - Conjoncture filière laitière T4 2021/T1 2022 - juillet 2022](#)

[- ESSENTIEL Bourgogne-Franche-Comté n° 8 - Février 2022 - LES CHIFFRES DU LAIT 2020](#)

[- ÉTUDES Bourgogne-Franche-Comté n°40 - Février 2022 «La dynamique laitière régionale reste en hausse malgré la crise sanitaire»](#)

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 39 59 42 12

Directeur : Marie-Jeanne Fotré-Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteur : Adrover Stéphane
Composition : Yves Lebeau
Dépot légal : À parution
ISSN : 2681-9031
© Agreste 2023